

**ELECTIONS 2024 : LES MEMORANDA**

**DE L’UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW)**

**Note de synthèse – Conférence de presse du 4 10 2023**

**INTRODUCTION**

Différents memoranda ont été réalisés en vue des élections des différentes autorités supérieures :

Mémorandum régional ;

Mémorandum fédéral ;

Mémorandum Communauté française ;

Mémorandum européen.

Des mémorandums spécifiques ont également été finalisés :

En ce qui concerne l’action sociale, nous renvoyons au *Mémorandum de la Fédération des CPAS de l’UVCW en vue des élections 2024* ;

En ce qui concerne le logement public, nous renvoyons au *Mémorandum 2024 des sociétés de logement de service public* (SLSP).

Enfin, un *Mémorandum fédéral* co-écrit par les 3 Unions des villes et communes de Bruxelles (Brulocalis), de Flandre (VVSG) et de Wallonie (UVCW) est en voie de finalisation.

Ces memoranda, tous approuvés par le Conseil d’administration de l’UVCW, seront consultables *in extenso* sur notre site internet [www.uvcw.be](http://www.uvcw.be).

**POURQUOI DES MEMORANDA ?**

C’est désormais une tradition : avant des élections qui entraîneront l’arrivée de nouveaux exécutifs au pouvoir des différentes entités au sein de notre Belgique fédérale (gouvernement fédéral, régional, gouvernements communautaires), l’UVCW prépare et rend publiques une série de revendications pour mettre en avant les **spécificités des pouvoirs locaux**, **les atouts qu’ils offrent au pays,** les thématiques qui les animent, **leurs problèmes, la réflexion sur la meilleure collaboration possible avec les autorités supérieures.**

**A QUI S’ADRESSENT NOS MEMORANDA ?**

Ces cahiers de revendications de l’UVCW ont été adressés aux **partis politiques** qui préparent leur programme en vue des élections.

Ensuite, le temps venu, ils seront adressés aux **informateurs/formateurs** des futurs nouveaux gouvernements pour les inspirer au mieux dans la rédaction de leur déclaration de politique générale/régionale/communautaire.

Ils s’adressent également au **grand public** (notamment par voie de presse) car au travers des revendications que nous portons pour nos membres, les pouvoirs locaux, c’est **toute la richesse de leurs missions** **au profit de la population** que nous mettons en évidence et que nous soulignons les dangers qui les menacent aujourd’hui…

**QUEL EST LE MESSAGE FONDAMENTAL CONTENUS DANS NOS MEMORANDA ?**

L’UVCW insiste fortement sur la nécessité de **soutenir villes et communes et autres para-locaux,** qui sont à la fois **garants de démocratie, pourvoyeurs de nombreux services indispensables à la population et fers de lance d’actions de proximité** qui permettent de faire percoler sur le terrain les **objectifs de durabilité** de nature à rencontrer les défis immenses de notre siècle.

Développons :

* **Les pouvoirs locaux sont garants de démocratie locale et de démocratie tout court :**

D’une manière générale, l’UVCW met en avant la nécessité de ***protéger et de*** ***renforcer la démocratie locale,*** véritable terreau de démocratie.[[1]](#footnote-1)

En ces temps anxiogènes et de désamour du citoyen envers « la/le » politique, il est urgent de **renforcer le 1er pouvoir de proximité**, qui apporte des réponses aux besoins de la population (doit-on rappeler le travail des villes et communes, des CPAS lors de la pandémie ou des inondations, … ?) et dans lequel quelques 60 % de la population garde confiance.

La **capacité de cohésion sociétale** des villes et communes et des para-locaux est vitale pour le vivre ensemble, menacé par les discours extrémismes (du populisme à la théorie du complot, en passant par la désinformation véhiculée par les réseaux sociaux.).

Cette capacité de cohésion sociétale passe naturellement par le ***respect du principe de subsidiarité[[2]](#footnote-2) et de l’autonomie locale.[[3]](#footnote-3)***

* Les pouvoirs locaux sont également **pourvoyeurs de nombreux services indispensables à la population et** des **fers de lance d’actions de proximité** qui permettent de faire percoler sur le terrain les **objectifs de durabilité** pour rencontrer les défis immenses de notre siècle.

L’UVCW ne doit pas rappeler que les Nations Unies plaident depuis toujours pour que les *Objectifs de développement durable* (ODD)[[4]](#footnote-4) percolent au plus près du citoyen, par l’action des pouvoirs locaux.[[5]](#footnote-5) Les villes et les communes ont un objectif de développement durable intrinsèque : « *ODD 11 : villes et communautés durables* »[[6]](#footnote-6) qui marque la reconnaissance, au plus haut niveau, du rôle des villes et communes.

Le défi **climatique et énergétique,** le défi **démographique** (logement, intégration des personnes d’origine étrangère, …), la transition **climatique** et **environnementale** de la société et la **protection de la biodiversité** sont de réelles urgences auxquelles il convient de répondre en assurant la cohésion sociétale autour d’un objectif de durabilité.

Les pouvoirs locaux, autorités de proximité, sont très bien placés pour ce faire, en travaillant sans relâche pour qu’aucun citoyen ne soit laissé pour compte dans ces efforts.

**QUELLES SONT, DANS CE CADRE, LES 5 GRANDES REVENDICATIONS MUNICIPALISTES ?**

Dans ce cadre préalablement rappelé, nos revendications portent principalement sur :

* Une ***gouvernance de la concertation*** des politiques et des réformes entre autorités supérieures et pouvoirs locaux ;
* Le ***renforcement de la gouvernance des pouvoirs locaux*** eux-mêmes ;
* La ***garantie des moyens et ressources*** nécessaires à l’exercice de leurs missions et responsabilités ;
* La garantie de **ressources humaines** modernisées et agiles ;

* La **simplification administrative/ l’e-gouvernement** dont les pouvoirs locaux sont très demandeurs.

**1e REVENDICATION : PRONER UNE GOUVERNANCE DE LA CONCERTATION ENTRE LES AUTORITES SUPERIEURES ET LES VILLES ET COMMUNES (ET LEURS PARA-LOCAUX)**

L’UVCW (avec Brulocalis et la VVSG lorsqu’il s’agit du Gouvernement fédéral) revendique(nt) des **mécanismes de concertation effectifs et efficaces** entre autorités supérieures et pouvoirs locaux, ce qui implique la généralisation des **mécanismes de fonction consultative** à l’ensemble des niveaux de pouvoir dans la définition des **politiques impliquant les pouvoirs locaux** c’est-à-dire lorsque ces politiques impliquent **leur concours**, **impactent** leur organisation, leur gestion ou **touchent à leurs recettes ou dépenses.**

Nous connaissons, en Région wallonne, un mécanisme de fonction consultative qui se traduit par la demande de l’avis de l’UVCW et de la Fédération des CPAS sur les avant-projets de décrets, d’arrêtés ou de circulaires impactant les communes et les CPAS. Ce type de mécanisme devrait être étendu aux autres niveaux de pouvoirs belges.

Nous visons également à ce que les **employeurs locaux** siègent pleinement sur le banc des employeurs des négociations sociales les concernant (en particulier en ce qui concerne le personnel dont les statuts sont de compétence fédérale), et ce, par l’entremise bien entendu de l’UVCW ou des UVC lorsque c’est fédéral.

Par ailleurs, nous souhaitons être **davantage ambitieux et viser la co-construction en amont des projets de réglementations**, ce qui permet aux pouvoirs locaux de dialoguer sur un projet avec l’autorité supérieure dès sa genèse. L’UVCW (et les 2 autres UVC dans le cadre fédéral) sont toujours à la disposition des autorités supérieures (gouvernements et administrations) pour intégrer des **groupes de travail** et autres, structurés pour préparer le terrain de réformes qui pourront ainsi s’exprimer plus harmonieusement sur le terrain.

**Exemple** : la demande de l’UVCW à la Wallonie d’un **pacte de collaboration étroite** entre pouvoirs locaux et autorités régionales pour concrétiser les éléments nécessaires **à la transition climatique.**

Sur ces questions, la Région doit impérativement assurer la **transversalité** entre tous ses ministres et toutes ses directions administratives, ce qui doit permettre aux Pouvoirs locaux (communes et CPAS avec leur PST ; Intercommunales et SLSP avec leurs plans stratégiques) d’y voir clair dans la cohérence entre leur politique, leurs objectifs et actions et ceux de la Région, lesquels devront s’inscrire de manière univoque et transversale dans le cadre des *Objectifs de Développement durable* (ODD) fixés par les Nations Unies.

**2e REVENDICATION : RenforceR la gouvernance des pouvoirs locaux ET SOUTENIR LES ELUS ET LA DEMARCHE CITOYENNE**

L’UVCW demande instamment aux autorités supérieures :

* **De soutenir l’engagement des élus locaux et leur motivation à le rester** (cf. les résultats de notre enquête sur le « blues » des élus)[[7]](#footnote-7) :
	+ en les défendant contre les agressions de toute nature, et notamment sur les réseaux sociaux, dont ils sont de plus en plus victimes ;
	+ en revalorisant leur rôle et leurs fonctions ;
* **De dynamiser et renforcer une démocratie participative constructive** en soutenant financièrement :
	+ Les initiatives communales de cohésion sociétale pour renforcer la **citoyenneté** (*refaire société* entre le citoyen et l’élu) ;
	+ Les initiatives communales de ***communication*** entre les élus et les forces vives de leurs territoires, ainsi que les **démarches de démocratie participative** fédératrices, loin des dérives des réseaux sociaux.

* **D’assurer (voire de rendre)** **un contrôle efficient des villes et communes sur les structures para- et supracommunales** dans lesquelles elles sont engagées et de permettre une véritable **concertation stratégique entre exécutifs locaux** aux niveaux supra-communaux (nous visons la présence des Bourgmestres aux tables des négociations stratégiques sur l’avenir du territoire local).

**Exemple** : l’UVCW s’inquiète fortement de la **gestion des zones de secours**, organisation supracommunale institutionnalisée depuis 2007. Nous constatons une **explosion des coûts** dans le cadre d’une gestion que les bourgmestres ne savent plus contrôler. La gouvernance des zones de secours wallonnes est à revoir d’urgence.

S’il n’est évidemment pas question de mettre en péril la sécurité des citoyens, nous plaidons pour une profonde réforme de la loi et des arrêtés qui régissent les zones de secours, afin de prendre des mesures qui, sur le moyen et le long terme, permettront de **maîtriser les coûts** des zones de secours, tout en garantissant un service efficient aux citoyens.

Des réflexions s’imposent d’urgence quant :

* au partage, voire à la **mutualisation des ressources** ;
* au statut des **pompiers volontaires,** essentiels dans les zones rurales ;
* à l’organisation de la **formation** ;
* à **l’organisation du collège et du conseil de zone** (souplesse d’organisation, relations plus fréquentes avec les bourgmestres, …) ;
* la **représentation des zones dans toutes leurs composantes**, et des communes qui les financent, par les Unions des villes et communes au sein du **nouveau comité stratégique de la sécurité civile**, outre les nécessaires amplification et structuration des concertations au niveau fédéral ;
* …
* **D’optimiser la supracommunalité et de clarifier le paysage institutionnel**

L’UVCW réaffirme que la dynamique d’association de communes est une démarche qui doit émaner des communes (dynamique ascendante de coopération et de coordination d’intérêts communaux, respectueuse de l’autonomie communale).

Les outils actuellement mis à disposition par le *Code de la démocratie locale et de la décentralisation* (CDLD) nous semblent inadaptés aux réalités du terrain pour doter les communes de réels outils stratégiques de supracommunalité.

Il importe que les mandataires exécutifs communaux, et en particulier les bourgmestres, puissent trouver une place dans la stratégie des projets à une échelle supracommunale.

### Exemple 1 : dans ce cadre, l’UVCW souhaite que soit assurée une réelle lisibilité du paysage institutionnel wallon en :

### Réfléchissant aux missions des Provinces et en réformant en profondeur l’institution provinciale, pour éviter les doublons et redistribuer missions, personnel et financement entre les autres niveaux de pouvoir, dont le pouvoir local (Wallonie, Communauté française, communes).

* Réformant les **structures para-locales** pour également éviter les doublons (p.ex. en tourisme) et permettre aux villes et communes de les rationaliser (p.ex. les *fabriques d’Eglise*).

**Exemple 2** : l’UVCW estime, qu’outre la démarche supralocale, il conviendrait d’assurer une taille optimale aux villes et communes pour leur permettre d’assurer leurs missions de manière efficiente. **La voie des** **fusions volontaires doit être poursuivie par la Wallonie**.

**3e REVENDICATION : GARANTIR LES MOYENS FINANCIERS AUX VILLES ET COMMUNES ET A LEUR PARA-LOCAUX**

Le nerf de la guerre, ce sont les finances, bien évidemment. **Les pouvoirs locaux ne quémandent pas sans cesse : ils réclament justesse et justice dans les financements**.

L’UVCW réclame donc pour ses membres la ***garantie des moyens et ressources nécessaires*** à l’exercice des missions et responsabilités des pouvoirs locaux, ce qui implique :

* La garantie de ***neutralité financière des décisions des autres niveaux de pouvoirs***.

Chaque décision, chaque réforme, doit faire l’objet d’une évaluation claire et préalable de ses coûts pour les pouvoirs locaux et de leur **neutralisation/compensation**, intégrale et dynamique ; toutes les réformes décidées par l’autorité supérieure doivent être assumées financièrement par les niveaux de pouvoirs concernés, sans transfert de charges ;

**Exemple 1** : le transfert de charges du Gouvernement fédéral vers les villes et communes en ce qui concerne **le financement des services de secours**. Alors que la sécurité civile est de compétence fédérale, le budget fédéral supporte à peine 30 % du coût de la sécurité civile tandis que les villes et communes (et provinces) en supportent 70 % !

**Exemple 2**: l’UVCW demande au Fédéral **un financement adéquat pour la police**.

Dans les années à venir, la gestion de la lutte contre le terrorisme, contre la criminalité organisée et le trafic de drogues, la croissance importante des charges de personnel (indexations, accord sectoriel, etc.), le renouvellement des licences informatiques propriétaires… vont continuer à maintenir sous pression le financement de la police. A politique inchangée, entre les charges imposées aux polices locales par les autorités fédérales, et les moyens que celles-ci leur allouent, le déséquilibre restera flagrant.

Sur le budget total des zones, **la dotation communale oscille autour de 53 %** sur les dernières années.

Un effort financier fédéral non négligeable sera dès lors à prévoir au cours de la prochaine législature (révision du système de dotations extrêmement complexe basée sur la norme KUL, dans le cadre d’une enveloppe fédérale élargie, de sorte qu’aucune zone ni commune, même la plus désavantagée par ce recalcul, ne reçoive moins qu’actuellement, à charge identique ; l’indexation des dotations fédérales, l’optimisation du mécanisme du Fonds de la sécurité routière (FSR), devenu d’une rare complexité, …).

**Exemple 3** : toute réforme d’une **fiscalité additionnelle** des pouvoirs locaux (Impôt des personnes physiques – IPP, précompte immobilier - PrI) doit en inerter les effets négatifs ou en compenser dynamiquement tous les effets ;

**Exemple 4** : l’UVCW réclame un fonds de compensation pour assurer la neutralité budgétaire de la gestion des **terres excavées** sur les finances locales.

* **Une amélioration substantielle de la gouvernance des modes de financement**, en particulier des investissements.

**Exemple:** champion toute catégorie de la mal-gouvernance financière, la technique des **appels à projets « tous azimuts »** est à réformer d’urgence et à remplacer par des **fonds d’investissement avec droit de tirage** permettant la prévisibilité nécessaire à tout *programme stratégique transversal* (PST).

Le ***droit de tirage*** consiste à accorder à chaque commune, pour une période déterminée, une dotation dans laquelle puiser pour investir. Le montant en est calculé sur la base de critères préétablis et objectifs, repris dans la législation qui précise également le type d’investissement pris en compte. Selon ce système, les communes bénéficient chaque année d’un montant financier connu à l’avance leur permettant de réaliser des investissements dans un champ d’action déterminé, avec davantage d’autonomie pour choisir les investissements jugés les plus judicieux.

* **La suffisance des moyens** mis à disposition par les différents niveaux de pouvoirs dans le cadre de leurs compétences respectives, à la hauteur des enjeux et besoins, **dans un cadre dynamique**, tenant compte notamment de l’inflation et des évolutions propres à l’organisation (évolution des barèmes, p.ex.).

**Exemple 1** : l’UVCW tient tout particulièrement à la hausse du **Fonds des communes** (indexation + 1%).

**Exemple 2** : l’UVCW n’a de cesse de réclamer l’amplification des moyens régionaux consacrés au logement public et soutient les SLSP dans la création croissante de logement dont les citoyens wallons ont cruellement besoin.

**Exemple 3** : dans le cadre de la nécessaire transition, l’UVCW enjoint la Région à maitriser l’impact des **politiques énergétiques sur les finances communales**. Elle réclame un tarif spécifique adéquat pour l’éclairage public et insiste pour que le déploiement des infrastructures de mobilité verte (bornes de recharge, p.ex.) ne soit en aucune façon à charge des communes.

* La ré**solution du dossier le plus crucial pour les finances locales actuellement**, nous voulons parler des **pensions du personnel statutaire local**.

L’UVCW revendique **des mesures régionales** pour encadrer la fonction publique locale, afin d’inverser durablement la tendance à l’explosion des coûts découlant du financement des pensions publiques statutaires. Le **Fédéral est également appelé à intervenir** dans la solution.

**4e REVENDICATION : GARANTIR DES RESSOURCES HUMAINES MODERNISEES ET AGILES**

Les hommes et femmes font la richesse des pouvoirs publics et la qualité du service rendu à la population. L’UVCW revendique une modernisation de la **ressource humaine (RH).**

Il est grand temps de réformer en profondeur de la **fonction publique locale** pour **davantage d’attractivité** (attirer et conserver les talents) et une **mobilité accrue** entre agents de différents niveaux de pouvoirs (provinciaux, communaux et para-locaux).

Un cadre réglementaire et financier doit assurer aux pouvoirs locaux la disposition d’un **personnel compétent et motivé, nécessaire à l’exercice de leurs missions et responsabilités**.

La fonction publique locale doit faire l’objet d’une réforme en profondeur assurant à la fois la soutenabilité, à long terme, pour les employeurs locaux, de la charge financière de leur personnel, en particulier de sa sécurité sociale et plus particulièrement **des pensions du personnel statutaire**, et **l’émergence d’une fonction publique locale plus agile** permettant d’attirer, cultiver, développer et conserver les talents.

**5e REVENDICATION : METTRE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET**

**L’e-GOUVERNEMENT AU SERVICE DES POUVOIRS LOCAUX**

Simplification administrative et e-gouvernement sont fortement attendus par les municipalistes.

* La **simplification administrative** est plébiscitée.

Il ressort de l’enquête que l’UVCW a menée sur le *blues des élus*[[8]](#footnote-8) que la pertinence et la lourdeur des démarches administratives étaient très largement interrogées et arrivaient en tête du *top 5* des éléments sur lesquels les autorités supérieures étaient appelées à faire le plus d’efforts.

L’UVCW attend de la Région qu’elle considère **les pouvoirs locaux** comme **des clients de la simplification administrative régionale.**

**Exemple 1** : l’UVCW demande la mise à disposition gratuite des **plateformes régionales** reprenant des données intéressantes pour la réalisation des politiques communales.

**Exemple 2** : l’UVCW demande que les **procédures de *reporting***(notamment dans le cadre des emplois communaux spécialement subsidiés) soient les plus légères possibles (agents des ADL, chefs de projet des *Plans de cohésion sociale* - PCS, …).

* Egalement essentielle dans un monde qui bouge rapidement, **une stratégie d’e-gouvernement** réfléchie avec et pour les pouvoirs locaux**et une digitalisation accrue** de l’administration locale dans un **cadre sécurisé contre les cyberattaques.**

L’UVCW attend du futur Gouvernement wallon qu’il définisse enfin et mette en œuvre une réelle stratégie en matière de TIC publiques et d’e-gouvernement, nécessaire préalable à tout investissement majeur en ce domaine.

Cela implique que la Région travaille dans un cadre transversal intégrant l’ensemble des composantes intéressées, sans cloisonnement au sein des services régionaux, ni avec les services fédéraux.

**Exemple 1** : dans ce contexte, l’UVCW demande **une disponibilité de flux des données fondées sur des sources authentiques opérationnelles, efficaces**, permettant aux services publics d’accéder rapidement aux données nécessaires à l’exercice de leurs missions et libérant tant ces services publics que les administrés de tâches inutiles (recherche, mise en forme et transmission d’informations déjà disponibles).

Dans ce cadre, nous comptons sur la Wallonie assurer les pouvoirs locaux des services, gratuits, de la ***Banque carrefour d’échanges de données* (BCED)** outil de simplification administrative de la Wallonie et de la communauté française et qui doit également le devenir pour les pouvoirs locaux.

**Exemple 2 : en matière de sécurité** (de l’informatique publique, des réseaux, …) et de lutte contre la cybercriminalité, l’UVCW demande que des moyens techniques, humains et financiers soient prévus en faveur des pouvoirs locaux, car ils n’en disposent pas. Il s’agit de satisfaire à la nouvelle directive UE sur la sécurité informatique[[9]](#footnote-9) et d’éviter les cyber-attaques et les paralysies du service public.

**Exemple 3** : l’UVCW demande que la Région **aide** les villes et communes **dans la digitalisation des services locaux** (moyens financiers, **lancement d’un marché public cadre**, …)

1. On rappellera ici que la reconnaissance de la démocratie locale par les Etats membres *du Conseil de l’Europe* a conduit, en 1985, à l’adoption de la *Charte européenne de l’autonomie locale*. Ce texte affirme le rôle des collectivités comme premier niveau où s’exerce la démocratie. Il est devenu un traité international de référence dans ce domaine. <https://www.coe.int/fr/web/congress> [↑](#footnote-ref-1)
2. Le **principe de subsidiarité** signifie que l’action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité politique la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Ainsi, on assure que la décision publique reste « connectée » à ceux qui devront la respecter. « *La Charte européenne de l’autonomie locale est le premier traité qui pose le principe du transfert des compétences aux collectivités locales, qui doit s’accompagner d’un transfert des ressources financières. Ce principe, connu comme principe de subsidiarité, permet la décentralisation du pouvoir au niveau le plus proche des citoyens* » (« *L'exercice des responsabilités publiques doit, de façon générale, incomber, de préférence, aux autorités les plus proches des citoyens. L'attribution d'une responsabilité à une autre autorité doit tenir compte de l'ampleur et de la nature de la tâche et des exigences d'efficacité et d'économie* ») <https://www.coe.int/fr/web/congress> [↑](#footnote-ref-2)
3. « *Par autonomie locale, on entend le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* » (cf. *Charte européenne de l’autonomie locale*, art. 3). L’autonomie locale est garantie par la *Constitution belge* et n’est, heureusement, pas limitativement, définie (cf. L.M. Bataille *« l’intérêt communal n’est heureusement pas défini par la constitution* » <https://www.uvcw.be/fonctionnement/articles/art-1630>). [↑](#footnote-ref-3)
4. « *ODD, 17 objectifs pour sauver le monde* » <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> [↑](#footnote-ref-4)
5. C’est ce qu’on dénomme généralement la « localisation des ODD » qui traduit, en fin de compte, le principe de subsidiarité appliqué à la durabilité de notre planète. [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/> [↑](#footnote-ref-6)
7. *Mouvement communal* 10/2023. [↑](#footnote-ref-7)
8. Enquête présentée et commentée lors de l’Assemblée générale de l’UVCW le 23 mai 2023 et consultable sur [www.uvcw.be](http://www.uvcw.be). [↑](#footnote-ref-8)
9. Dir./UE 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l’ensemble de l’Union, modifiant le règlement (UE) no 910/2014 et la dir./UE 2018/1972, et abrogeant la dir./UE 2016/1148, *JOUE*, 27.12.2022. [↑](#footnote-ref-9)